

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément de la Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques (SGH)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit: actisolve[®] instrusafe

Type de substance: Mélange

Utilisation de la substance/du

mélange:

Produit pour désinfection des instruments

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: actisolve® instrusafe est un concentré puissant pour la désinfection et le nettoyage

manuels des instruments médicaux et dentaires en acier inoxydable, carbure de tungstène, diamant, titane, carbure de silicium et silicone. Convient également aux instruments rotatifs sensibles à l'alcool. actisolve[®] instrusafe est exempt d'aldéhydes, de

phénols et de chlore.

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

Restrictions d'emploi Pour usage professionnel seulement.

recommandées:

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | Fabricant | Représentant de l'UE uniquement | |
|------------|---|---|--|
| Adresse: | United Disinfectant Manufacturers AG Allmendstrasse 21 8320 Fehraltorf Suisse | United Disinfectant Manufacturers AG Dr. Grass-Strasse 12 9490 Vaduz Liechtenstein | |
| Téléphone: | +41 (0)55 511 03 33 | | |
| E-mail: | info@udm.swiss | info@udm.li | |
| Site Web: | www.udm.swiss | www.udm.li | |
| | Utilisateur en aval/importateur/distrik | outeur | |
| Adresse: | United Disinfectant Manufacturers AG Dr. Grass-Strasse 12 9490 Vaduz Liechtenstein | | |
| Téléphone: | | | |
| E-mail: | info@udm.li | | |
| Site Web: | www.udm.li | | |

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +212 5 37 68 64 64 / +212 8 01 00 01 80

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les critères du SGH de l'ONU

^{*} Vérifier régulièrement les numéros ci-dessus car ils peuvent changer.



| Type de danger | Catégorie de danger | Code(s) des mentions de danger | Méthodede classification |
|------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Danger pour la santé humaine | Acute Tox. 4 | H302 | Classification (légale) harmonisée. |
| Danger pour la santé humaine | Skin Corr. 1C | H314 | Sur la base des données de test. |
| Danger pour la santé humaine | Eye Dam. 1 | H318 | Classification (légale) harmonisée. |
| Danger pour la santé humaine | STOT RE 2 | H373 | Classification (légale) harmonisée. |
| Danger pour l'environnement | Aquatic Acute 1 | H400 | Classification (légale) harmonisée. |
| Danger pour l'environnement | Aquatic Chronic 2 | H411 | Classification (légale) harmonisée. |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les critères du SGH de l'ONU

Pictogrammes de danger:









| | GHS05 | GHS07 | GHS08 | GHS09 |
|---|-----------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| Mention d'avertissement: | Danger | | | |
| Mentions de danger: | H302 | Nocif en cas d'ingestion. | | |
| H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésic | | | ı et des lésions oculaires graves. | |
| | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | | |
| | H410 | Très toxique pou néfastes à long | • | aquatiques, entraîne des effets |
| Conseils de prudence: | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. | | |
| | P301 + P312 | | | |
| P303 + P361 + EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou le 19353 immédiatement tous les vêtements contaminés l'eau/Se doucher. | | , | | |
| | P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continue à rincer. | | |
| | P391 | Recueillir le prod | luit répandu. | |
| | P501 | Eliminer le conte locales/nationale | • | ormément aux réglementations |
| Informations supplémentaires: | Non applicable. | | | |

Autres dangers: Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir ci-dessous.

Mélanges

Classification selon les critères du SGH de l'ONU

| Dénomination de la substance | Identification | Classification | LCS, facteur M, ETA | Concentration |
|--|---|--|---------------------|---------------|
| N-(3-Aminopropyl)-N- dodécylpropane-1,3-diamine | N° CAS: 2372-82-9 N° CE: 219-145-8 N° index: Aucune donnée disponible. N° REACH: 01-2119980592-29-0000 | Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | M = 10 | 5% - < 15% |



| | | Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 2, H373 | | |
|--|--|--|---------------------------|-------------|
| Chlorure de didécyldiméthylammonium | N° CAS: 7173-51-5 N° CE: 230-525-2 N° index: 612-131-00-6 N° REACH: 01-2119945987-15-0000 | Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 | Aucune donnée disponible. | 2.5% - < 5% |
| 2-Amino-2-méthylpropanol | N° CAS: 124-68-5 N° CE: 204-709-8 N° index: 603-070-00-6 N° REACH: 01-2119475788-16-0000 | Aquatic Chronic 3, H412 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 | Aucune donnée disponible. | 2.5% - < 5% |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le

côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un bouche-à bouche peut être dangereux pour la personne qui donne les premiers soins. Si l'on soupçonne que la vapeur est toujours présente dans l'air, il est nécessaire d'utiliser la protection pour les voies respiratoires (masque, appareil respiratoire isolant). Rincez les vêtements contaminés avec de l'eau avant de vous déshabiller ou utilisez les gants.

Après inhalation: Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si la victime est inconsciente,

placez-la en position latérale stable et appelez un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez

immédiatement un médecin.

Après contact cutané: Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Consultez immédiatement un médecin

on contact avec la formule avec beaucoup a cau. Consultez immediatement un medecin

•

Après contact oculaire: Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Au bout de 5 minutes de

rinçage enlevez les lentilles de contact si vous les avez et continuez à rincer. Recourir

immédiatement à une assistance médicale.

Après ingestion: Ne pas inciter de vomissement . Rincez la bouche avec de l'eau . Ne donnez rien dans la

bouche de la personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin . Montrez le

certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traite □ments particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à

l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés: Eau pulvérisée directe.



Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des

gaz/fumées.

Produits de combustion dangereux: Aucune donnée disponible.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers:

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec

masque complet (EN 137).

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Ne Informations supplémentaires:

pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements

officiels.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procé □ dures d'urgence

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8). Assurer une ventilation Conseil pour les non-secouristes:

> adéquate. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la

peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Conseil pour les secouristes:

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Aérer l'endroit. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Conseils généraux:

Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer

immédiatement le récipient bien.

Instructions de protection contre

l'incendie et l'explosion:

Assurer une bonne ventilation. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer . Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Évitez les décharges

statiques. Les vapeurs sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Elles deviennent

explosives si mélangées avec l'air.

d'hygiène du travail:

Conseils d'ordre général en matière Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement

de protection individuelle ; v. le chapitre 8.



Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs:

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes

fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. A conserver uniquement dans son

emballage d'origine.

Stockage avec différents produits: Stocker séparément des boissons, de la nourriture et des aliments. Stocker séparément

des acides forts, des bases et des agents oxydants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Contrôles techniques appropriés

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité pendant le remplissage et/ou la préparation de la solution

de travail et pendant l'utilisation.

Protection des mains: Contact à court terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 2 (Norme EN

374, temps de pénétration > 30 min) pour les substances des classes G et K. Contact à long terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 6 (Norme EN 374, temps de pénétration > 480 min) pour les substances des classes G et K. Classe G : amines ;

Classe K: bases inorganiques).

Protection corporelle: Un tablier et des chaussures ou des bottes de travail. Les agents d'intervention doivent

porter une protection pour le corps appropriée.

Protection respiratoire: Éviter la formation d'aérosols. Utiliser une protection des voies respiratoires en cas de

formation d'aérosols.

La protection contreles risques

thermiques:

Aucune donnée disponible.

Mesures d'hygiène: Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du

travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Forme: Liquide clair, légèrement visqueux



Couleur: Bleu

Odeur: Aromatique

Point de fusion:

Point de congélation:

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Le produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, inférieure: Non applicable. Limite d'explosivité, supérieure: Non applicable.

Point d'éclair: Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammation: Pas d'auto-inflammation.

Température de décomposition: Aucune donnée disponible.

Valeur pH (non dilué): 11.5 - 13.0 Valeur pH (dilué): 10.0 - 11.5 (2%)

Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible.

Solubilité: Complètement miscible avec l'eau

Coefficient de partage n-

octanol/eau:

Non applicable.

Pression de vapeur à 50 °C: Aucune donnée disponible.

Densité: 0.99 g/cm³
Densité relative: 0.99

Densité de vapeur relative à 20 °C: Aucune donnée disponible.

Autres informations

Propriétés oxydantes: Pas de propriétés oxydantes.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible.

Miscibilité: Complètement miscible avec l'eau

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Le mélange n'est pas réactif.

Stabilité chimique

Stable à des températures et une pression normales jusqu'à la date d'expiration imprimée sur le flacon. De légères modifications de la couleur ou de l'odeur, n'ayant pas d'impact sur les propriétés du produit, peuvent apparaître à l'approche de la date d'expiration.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Éviter les conditions au-delà de celles mentionnées dans la section 7.



Matières incompatibles

Éviter le contact avec les matières sensibles aux acides forts ou aux bases. Éviter le contact avec l'acier non durci et les métaux non ferreux sensibles.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux en cas de conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë

Mélange: ATEmix: LD50 (rat, ingestion) > 1000 mg/kg

Composants: Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange: Provoque des brûlures.

Composants: Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange: Provoque des lésions oculaires graves.

Composants: Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mélange: Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

Composants: Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés mutagènes connues.

Composants: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés carcinogènes connues.

Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés de toxicité sur la reproduction

connues.

Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Mélange: Aucune donnée disponible. Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Mélange: Aucune donnée disponible. Composants: Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Mélange: Aucune donnée disponible. Composants: Aucune donnée disponible.



Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

La libération de la solution diluée, prête à être utilisée, de ce produit ne devrait pas avoir des effets écotoxiques. La solution concentrée peut avoir des effets toxiques prolongés et généralisés sur des organismes aquatiques et terrestres. La libération de la solution concentrée peut affecter de manière négative le fonctionnement des usines de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de données provenant des tests écotoxicologiques concernant le produit. Le risque écotoxicologique a été évalué en fonction des données relatives aux ingrédients et concentrations disponibles pour le produit.

Persistance et dégradabilité

Les ingrédients du produit disposent de propriétés de biodégradation satisfaisantes. Les tensio-actifs inclus dans le produit respectent les exigences relatives à la biodégradation définie dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Dans les usines de traitement des eaux usées, la biodégradabilité peut être classée comme élevée en fonction des données disponibles. Des concentrations élevées de produit peuvent affecter le potentiel de biodégradabilité des boues activées. Vous devez obtenir l'accord des collectivités locales avant de déverser la solution concentrée dans les usines de traitement des eaux usées.

| Dénomination de la substance | Biodégradation | Base | Remarques |
|--|----------------|------------------|---------------------------|
| N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine | >70% | OECD 301 D, 28 D | Facilement biodégradable. |
| Chlorure de didécyldiméthylammonium | Ca. 60% | OECD 301 D | Facilement biodégradable. |
| 2-Amino-2-méthylpropanol | Ca. 50% | OECD 301 B, 26 D | Aucune donnée disponible. |

Potentiel de bioaccumulation

Mélange: En fonction des données disponibles, aucun ingrédient de produit n'est susceptible de

présenter un risque bioaccumulatif.

Composants: Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Mélange: Le produit ne devrait pas être mobile sur de longues distances étant donné que la plupart

des ingrédients présentent une bonne biodégradabilité. Les autres ingrédients (par exemple les sels minéraux) sont absorbés dans le sol sans répercussions écologiques négatives. Ce produit réduit la tension superficielle de l'eau. Étant donné la possibilité d'une toxicité aquatique, des mesures de décontamination rapides doivent être prises si

de grandes quantités risquent d'entrer dans l'eau souterraine ou les réseaux de

distribution d'eau.

Composants: Aucune donnée disponible.

Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas d'ingrédients présentant un risque d'appauvrissement en ozone ni de risque de réchauffement de la planète. Le produit ne contient pas de métaux lourds ni leurs composants comme indiqué dans 2006/11/EG. Il ne contient pas de composés organohalogénés absorbables (AOX) ni de composés organiques volatils (COV).

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets



Méthodes d'élimination: Éliminer ce produit en respectant les réglementations nationales et locales. Code CED

des déchets numéro : 070699 (Groupe : Déchets provenant de la FFDU des graisses, huiles, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques). La solution correctement diluée, prête à être utilisée, de ce produit peut être éliminée via le système des eaux usées. De petites quantités de ce produit (à peu près 100 ml par jour) peuvent être éliminées via le système des eaux usées après dilution 1:30 avec de l'eau plate.

Emballages contaminés: Éliminer les emballages en respectant les réglementations nationales et locales. Lorsque

c'est possible, des références aux réglementations locales relatives à l'élimination sont indiquées dans la section 15 du SDS. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de

annoître et de respecter les réglementations ennlies bles

connaître et de respecter les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/ADN/RID)

Numéro ONU

UN 1903

Désignation officielle de transport de l'ONU

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine, Didecyldimethylammonium chloride)

Classe(s) de danger pour le transport

8

Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 8 | LQ: 5 L

Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime (IMDG/IMO)

Numéro ONU

UN 1903

Désignation officielle de transport de l'ONU

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine, Didecyldimethylammonium chloride)

Classe(s) de danger pour le transport

8

Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 8 | LQ: 5 L



Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Transport aérien (IATA)

Numéro ONU

UN 1903

Désignation officielle de transport de l'ONU

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine, Didecyldimethylammonium chloride)

Classe(s) de danger pour le transport

8

Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 8 | LQ: 5 L

Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit a été classé et marqué en fonction de la Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques (SGH). Le produit est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents), du règlement (UE) n° 528/2012/UE (règlement sur les produits biocides), directive 93/42/CE (directive sur les dispositifs médicaux), et de la règlement (UE) n° 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR), si applicable.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement



- 1.1 Identificateur de produit Mise à jour.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Mise à jour.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Mise à jour.
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Mise à jour.
- 2.3 Autres dangers Mise à jour.
- 4.1 Description des mesures de premiers secours Mise à jour.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Mise à jour.
- 5.3 Conseils aux pompiers Mise à jour.
- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Mise à jour.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Mise à jour.
- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mise à jour.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Mise à jour.
- 8.1 Paramètres de contrôle Mise à jour.
- 8.2 Contrôles de l'exposition Mise à jour.
- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Mise à jour.
- 9.2 Autres informations Mise à jour.
- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no. 1272/2008 / Informations sur les effets toxicologiques Mise à jour.
- 11.2 Informations sur les autres dangers Mise à jour.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Mise à jour.
- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Mise à jour.

Abréviations et acronymes

- ADN Accord Européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
- ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ASTM Société américaine de contrôle de matériaux
- AwSV Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water
- BOD Demande biochimique en oxygène
- c.c. Récipient fermé
- CAS Société d'attribution de numéros CAS
- CESIO Comité Européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
- COD Demande chimique en oxygène
- DMEL Niveau effet minimal dérivé
- DNEL Niveau effet zéro dérivé
- EbC50 Median concentration in terms of reduction of growth
- EC Concentration efficace
- EINECS Inventaire Européen sur les produits chimiques
- EN European Norm
- ErC50 Median concentration in terms of reduction of growth rate
- GGVSEB Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale
- GGVSee Décret sur les matières dangereuses mer
- GLP Bonne pratique de laboratoire
- GMO Organisme modifié par voie génétique
- IATA Association internationale de transport par avion
- ICAO Organisation internationale d'aviation civile
- IMDG Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
- ISO Organisation internationale de normalisation
- LD/LC Lethal dose/concentration
- LOAEL Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales
- LOEL Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
- LQ Quantité Limitée
- M-Factor Facteur de multiplication
- NOAEL Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue
- NOEC Concentration sans effet pouvant être observé



NOEL - Dose sans effet pouvant être observé

o.c. - Récipient ouvert

OECD - Organisation pour la coopération et le développement économiques

OEL - Limite d'exposition professionnelle

PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique

PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour

l'environnement ne se produit

REACH - Enregistrement REACH

RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail

SVHC - Substances liées à des craintes particulières

TA - Instruction technique

TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses

vPvB - Très persistant, très bio-accumulable

WGK - Classe de contamination de l'eau

Les principales références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Liste des phrases

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.